

Annexe 10

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE PREALABLE N°

(Fixant les conditions d'exécution des travaux sur le réseau routier régional)

NOTA : Cette demande devra parvenir au gestionnaire des routes du Conseil Régional, dans un délai de 21 jours avant le début des travaux.

Bénéficiaire : *(Service ou concessionnaire, adresse complète)*

Personne à contacter : *(Nom et prénom)*

E-mail :

Téléphone bureau/portable :

Commune : *(Lieu des travaux)*

En agglomération

Hors agglomération

Rue :

Nature des travaux :

- Electricité / Telecom / Eau / Assainissement / Autres
- Pose de conduite Tranchée sous accotement
- Branchements Tranchée sous chaussée (longitudinale)
- Extension de réseau Tranchée sous chaussée (transversale)
- Autre (A préciser) :
- Demande de constat/Etat des lieux par le pétitionnaire

Observations complémentaires :

Période envisagée pour les travaux : (date du/au)

Travaux déjà inscrits au programme annuel de coordination : OUI NON

Travaux coordonnés avec d'autres : OUI NON

Intervenant/Entreprise chargée des travaux : (Coordonnées précises et référent)

Pièces jointes obligatoires :

- Plan de situation
- Plan de détail
- Note explicative

Date :

Signature et cachet :

Attention : La présente formalité ne dispense pas l'exécutant de souscrire une demande d'arrêté de circulation, cela, dans le cas où les travaux nécessitent la prise d'un arrêté de circulation (Stationnement interdit, feux alternés,...).